Image not found or type unknown

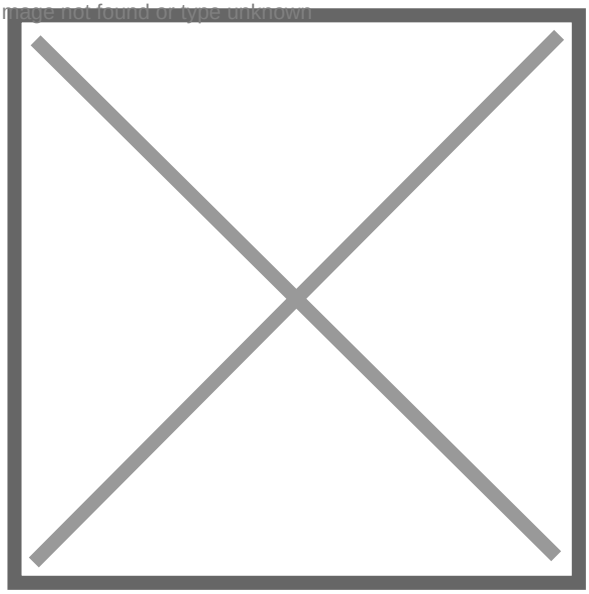

Congés sans solde ou démission ?

Par **Aurore**, le **27/02/2011** à **23:57**

Bonjour,
Je suis veilleuse de nuit en structure associative depuis novembre 2008.J'ai un CDI.J'ai trouvé un emploi en Espagne pour début Avril dans une autre structure pour une mission de 6mois renouvelable.Je voudrais savoir, si je décide d'assurer ma place de veilleuse à la fin de ses 6mois passés en Espagne, j'aurais aimé posé un congé sans solde.Dans ce cas,mes congés payés non pris me seront t'ils dûs?Ensuite,puis-je démissioner à la fin de ma période de congé sans solde?Puis, si je prends la décision de démissioner et donc de ne pas poser de congé sans solde, puis-je demander à ce que l'on me paie mes congés payés non pris puisque je suis en CDI? Dernière question,étant donné que je quitte mon CDI, y'a t'il des conséquences ? dois-je m'arranger avec mon employeur, si oui, quel motif pouvons nous trouver ? MERCI BEAUCOUP POUR VOS REPONSES.

Par **pepelle**, le **04/03/2011** à **13:45**

Je ne comprends pas bien votre problème : vous voulez démissionner oui ou non de votre cdi actuel ? Ou bien vous voulez plutôt prendre un congé sans solde pour tenter ce cdd en Espagne avant de démissionner ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés